

CONCOURS PHOTO 2013

Règlement

Art. 1 Un concours ouvert à tous les licenciés (club ou membre individuel) est organisé chaque année.

Il comprend 2 catégories :

- 1- Papier couleur, format du commerce (10 x 15) sans effets, source argentique ou numérique
- 2- Papier couleur source numérique, avec effets libres.

Art. 2 Aucun droit n'est perçu.

Art. 3 Les sujets sont fixés pour l'an par la commission Photo.

Art. 4 Les photos seront jugées par un jury constitué de 5 licenciés.

Elles seront notées conformément à un barème préétabli. Un membre du jury ne devra en aucun cas juger les oeuvres de ses adhérents. En cas de nécessité un membre du Comité Départemental pourra participer à la notation de chaque épreuve.

Art. 5 Chaque concurrent peut participer à autant de catégories qu'il le désire à condition que les photos soient différentes. Il pourra présenter trois séries par catégorie et dans chaque série 3 photos obligatoirement, mais pas plus.

Les moins de 18 ans pourront participer avec une seule photo par série (le mineur devra avoir obtenu l'accord de ses parents ou tuteurs légaux pour pouvoir participer au concours, un accord écrit sera demandé avant la remise d'un prix)

Art. 6 Identification : chaque concurrent marquera au dos de chaque photo papier, son numéro d'identité de cinq chiffres (le même pour toutes ses photos) suivi d'un titre se rapportant à chaque photo (ex. le chemin creux, la route, le vélo bleu, etc...).

Il devra en outre joindre à son envoi, sous enveloppe ne portant sur l'extérieur que le numéro de son identification, un bulletin d'inscription suivant le modèle établi par la commission photo.

Art. 7 Les envois papiers devront parvenir au responsable départemental pour le 07 octobre 2013.

Pour faciliter la création du diaporama qui sera présenté le jour de l'assemblée générale vous voudrez bien adresser au responsable de la commission vos supports numériques par internet.

Art. 8 Pour le retour, les concurrents joindront à leur envoi une enveloppe à leur adresse, de taille adaptée et suffisamment affranchie.

Art. 9 Les concurrents s'engagent à laisser les photos à la disposition du jury le temps nécessaire au déroulement du concours et au montage du diaporama.

Art. 10 Le candidat renonce à faire valoir son droit à l'image. La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

A qui envoyer vos épreuves ?

Michel RENARD

28 rue du Bois Joli – 85750 ANGLES

Mail : ccanglois@orange.fr

FFCT

Comité Départemental de la Vendée

Concours photo 2013

Sujet : LES RONDS POINTS

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

N° téléphone _____ Club : _____

Adresse mail : _____

Année de naissance pour les moins de 18 ans : _____

papier couleur sans effets

papier couleur avec effets

Choisissez-vous un repère à 5 chiffres :

--	--	--	--	--

N° de série	N° photo	Titre
1	A1	
	A2	
	A3	
2	B1	
	B2	
	B3	
3	C1	
	C2	
	C3	

* remplir un bulletin par catégorie.